



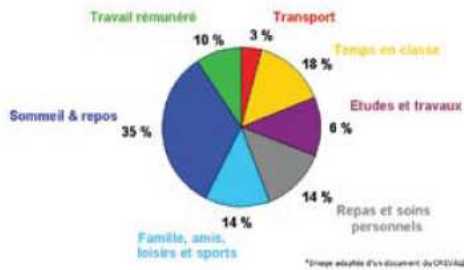
Le Programme Conciliation études-travail Val-Saint-François : Équilibre au nom du Développement durable

Persévérance scolaire. Réussite éducative. Conciliation études-travail... Tous ces concepts deviennent de plus en plus présents dans notre vie quotidienne. Ils sont si présents qu'on en parle même dans nos journaux économiques! Mais, quand on y pense, ce n'est pas si surprenant que ça...

Étudier et travailler en même temps n'a rien de nouveau. Cependant, le milieu scolaire et le marché de l'emploi ne sont plus comme autrefois. La distinction entre ces deux sphères d'activité devient de plus en plus confuse; l'étudiant se retrouve stagiaire en milieu de travail, l'employeur dans des ateliers de formation continue.

Chaque année, les rôles qu'on assume au quotidien augmentent en nombre. Plus de rôles; plus de responsabilités; moins de temps. Comment avoir une vie bien remplie sans compromettre son avenir?

Prenons la vie d'un étudiant au secondaire. Comment divise-t-il son temps chaque semaine?



27 % de son temps est alloué aux études, incluant le temps en classe, les travaux, les leçons et le transport;

35 % de son temps est alloué au sommeil (7 à 8 heures par nuit);

28 % de son temps est alloué à la famille, aux amis, à l'activité physique, aux loisirs, aux repas, à l'hygiène personnelle et au ménage. Afin de garder une vie bien équilibrée, il ne faut pas négliger ces activités.

Ce qui laisse à l'étudiant une moyenne de 16 heures libres par semaine pour un travail à temps partiel (10 % de son temps).

En regardant ce diagramme, il est évident que plusieurs personnes jouent un rôle majeur dans la vie de chaque étudiant. C'est pour cette raison que nous disons que la persévérance scolaire est l'affaire de tous. Vous, comme employeur, acteur d'une importance majeure dans la vie de vos étudiants-employés, vous pouvez poser des gestes concrets pour favoriser la réussite scolaire de ceux-ci.

En adhérant au *Programme Conciliation études-travail* l'employeur s'engage à respecter les critères suivants :

- Allouer aux étudiants-employés un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures/semaine, pour un maximum de 20 heures;
- Prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examen, de travaux ou de congé;
- Valoriser la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme.

Votre engagement vous procure plusieurs avantages intéressants, incluant :

- Une opportunité de vous impliquer dans votre communauté;
- Une reconnaissance publique en tant qu'employeur certifié dans les journaux locaux, à la radio communautaire et sur le site Web du Programme www.jechoisismonemployeur.com/val-saint-francois
- Une occasion de nous aider à diminuer le taux de décrochage scolaire dans le Val-Saint-François.

Ainsi, vous contribuez également au développement durable de notre région en nous assurant d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante pour l'avenir.

Ce programme s'applique aux employeurs qui engagent des étudiants au secondaire, au Cégep et même à l'Université. Même si vous n'avez qu'un étudiant-employé, votre collaboration est importante. Allons travailler ensemble pour nos jeunes, notre économie et notre avenir.

Pour plus d'informations ou pour devenir employeur certifié, contactez l'agente du projet : Carmen Ingraham, 819 845-3769 p218, etudes-travail@val-saint-francois.com



Carmen Ingraham

Un grand remerciement à tous les employeurs-conciliants dans le Val-Saint-François qui ont déjà adhéré au **Programme Conciliation études-travail** :



Le Programme Conciliation études-travail Val-Saint-François a pu être mis en place grâce à la participation de plusieurs partenaires :

